



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701696-20251016-25_01539-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 octobre 2025 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 09 octobre 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Véronique IFFER
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absent excusé sans pouvoir : M. François LAEUFER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Appel à l'emprunt

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de restructuration du corps de ferme « La Cour des Mots », il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 1 400 000 €.

Plusieurs établissements (*Banque des Territoires, Crédit Agricole, La Poste, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne*) ont transmis des propositions commerciales. Après un examen attentif de celles-ci par la commission des Finances, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs :

- Montant : 1 400 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Type : amortissement en capital constant
- Échéances constantes : taux 3.45 %
- Montant des échéances : 14 051.52 € en 2025 ; 74 604.93 € en 2026 ; puis à partir de 2027 : 20 951.52 € par trimestre (soit 83 806.08 € par an)
- Montant total des intérêts versés : 680 300.59 €
- Frais de dossier : 1 250 €

- **Vu** le CGCT et notamment son article L.2122-22 alinéa 3 autorisant le Maire à contracter des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- **Vu** la délibération du 04 juin 2020 portant délégations au Maire,
- **Vu** la nécessité de financer les travaux de restructuration du corps de ferme « La Cour des Mots »,

➤ **Vu l'avis favorable des membres de la commission des Finances consultés par mail le 23 juin 2025,**

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE DE**

- **CONTRACTER** un emprunt de 1 400 000 € auprès de la banque « Crédit Mutuel de Bischwiller et Environs » aux conditions susmentionnées,
- **SIGNER** le contrat de prêt ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en place de cet emprunt aux conditions mentionnées ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Richard VOLTZENLOGEL

